



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 08/12/2006

Trimestriel numéro 53 dec 2006, janv, fev. 2007

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

SOMMAIRE

- P1: Edito et sommaire
- P2 et 3: Dossier direction d'école.
- P4: Lecture : point final à la polémique.
- P5: Financement des écoles privées.
- P6: Infos retraite.
- P7: RIS, carte scolaire, pont de l'ascension
- P8: Préparation de la carte scolaire : formulaire.
- P9 : CAPD, vos élus rendent compte.
- P10: Promotions (suite du compte rendu)
- P11: Modèle de lettre aux élus.
- P12: Modèle de lettre pour le conseil des maîtres.

L'Éducation National n'avait vraiment pas mérité ça.

« Ça »: je veux dire, un tel ministre de l'Éducation.

Plus il est décrédibilisé, et plus il s'acharne à faire la guerre aux enseignants. En quelques mois il aura ouvert les dossiers de la lecture, de la grammaire, de la direction d'école, du financement des écoles privées, du barème des permutations etc., pour ne parler que du premier degré car le secondaire est lui aussi touché.

Chaque fois la technique est la même : précipitation, démagogie, idées simplistes. Au final, de véritables gâchis.

Des intentions électoralistes et populistes sans aucun doute, le désir de briser la solidarité du monde enseignant et les organisations syndicales, de dénigrer les fonctionnaires et de préparer en filigranes l'école-marchandise qu'il souhaite pour demain.

Et les enfants dans tout cela?

Laissés pour compte de ces calculs de basse politique, il sont sous nos yeux et notre responsabilité, dans nos salles de classe. Et heureusement pour eux entourés de parents, d'enseignants, d'élus locaux et de nombreux autres acteurs qui oeuvrent au mieux, et malgré tout, et malgré vous monsieur le ministre, pour leur dessiner un avenir.

L'attitude de ce ministre sans majuscule est d'autant plus condamnable que l'Éducation est un sujet complexe, qui mérite des débats contradictoires, de saines querelles d'idées et des confrontations de pratiques. Mais pas dans ces conditions de mépris et de suffisance.

De Robien illustre à lui seul le naufrage d'une certaine classe politique, inexcusable car trahissant de par ses actes l'esprit de la République qu'il est censé représenter et les citoyens dont il est responsable.

Nous avons, à l'égard de ceux-là, un devoir civique de résistance.

Erik Rousseaux

"Le Bulletin Syndical"

SNUipp-FSU 15

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal

Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac

Tél : 04 71 64 03 35

e.mail : snu15@snuipp.fr

Site : <http://15.snuipp.fr/>

Directeur de publication : Michel MARCHE

ISSN : 1243-7913

CPPAP : 0508 S 07946

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

DIRECTION D'ECOLE :

**JE TE TIENS PAR LA BARBICHETTE,
LE NOUVEAU JEU DE de ROBIEN.**

Voir dans ce bulletin tous les détails

L'unité fera notre force. Ne cédon pas à la pression.

**Nous en appelons à la solidarité de tous les
Conseils des Maîtres, des Elus,**

DIRECTION D'ECOLE

Le coup de sang d'un ministre en sursis

Après 7 ans de blocage administratif et de maigres tentatives de négociation au rabais qui aboutissent au pauvre protocole que l'on sait, de Robien ajoute la cerise sur le gâteau en prétendant régler le problème par un coup de force. Tout cela quelques mois avant son départ du ministère (car quoi qu'il arrive les prochaines élections amèneront du changement au gouvernement).

Il est permis de se demander « pourquoi tant de haine », mais plutôt que de perdre son temps en réflexions stériles sur le profil psychologique des aigris qui nous gouvernent, il est plus important de chercher à apporter les réponses appropriées.

Question juridique :

Au fait, les IA sont ils en droit de procéder à de tels retraits?

Le plus grand flou règne sur la question. Si un texte précise effectivement qu'il est possible d'effectuer des retraits de salaire pour service non fait, il est difficile de dire si cela peut s'appliquer au cas des directeurs comme le prétendent les courriers envoyés aux écoles.

Des cabinets d'avocats parisiens, consultés sur ce point, n'ont pu donner aucune certitude sur la question.

Un cas semble faire jurisprudence, mais il s'agit d'un enseignant du second degré qui n'avait pas rempli les bulletins de note, ce qui est bien différent de la situation des directeurs.

Pas plus l'administration que nous-mêmes ne serait en mesure de dire comment un juge trancherait la question au cas où l'on devrait en arriver là.

Négociations? Quelles négociations?

De Robien prétend ouvrir des négociations... mais sur le statut de directeur.

Le SNUipp, le SGEN, le SDEN-CGT, le SNU-DI-FO, le SNIEN -FSU (Syndicat des Inspecteurs) ont refusé de participer aux groupes de travail proposés par le ministère mercredi 29 et jeudi 30 novembre pour protester contre les menaces de sanctions du ministère. Voici la lettre du SNUipp et du SGEN aux participants:

*Chers camarades,
Le ministère de l'Education Nationale a invité les organisations syndicales à participer à deux groupes de travail sur l'ensemble des questions liées à l'organisation des écoles le mercredi 29 et le jeudi 30 novembre.
Le SNUipp et le SGEN, vous le savez, ont décidé, à cette rentrée, de poursuivre l'action de blocage administratif. Cette action avait contraint, l'an dernier, le ministère à formuler des propositions.
Les collègues qui, aujourd'hui, poursuivent cette action sont l'objet de menaces de sanctions dans de nombreux départements.
Nos organisations ont, toutes, à un moment ou à un autre, utilisé cette modalité d'action.
Alors que le ministère prétend ouvrir des négociations, cette attitude est inadmissible.
Nous avons d'ailleurs déjà tous protesté contre ces menaces en quittant la salle lors de la séance du 16 novembre. Dans ces conditions le SNUipp-FSU et le SGEN-CFDT ont*

décidé de ne pas participer aux réunions programmées. Nous vous proposons de vous associer à cette démarche de solidarité avec les collègues qui suivent ce mot d'ordre syndical.

Veillez recevoir, chers camarades, nos cordiales salutations.

Réponse solidaire de FO et de la CGT, (que l'on retrouve à nos côtés au niveau départemental) mais pas du SE, qui décide de siéger malgré tout (« en observateur » selon sa déclaration) ni de Sud-éducation (qui est en revanche solidaire au niveau départemental).

Soyons clair : De Robien ne propose actuellement aucune négociation mais veut briser tout mouvement de contestation pour faire passer en force son projet de statut de directeur. Le GDID, un groupement de directeurs qui revendique ouvertement un statut mais ne représente qu'une infime minorité des directeurs, était présent sous la forme de directeurs invités, ainsi que le SNE, qui revendique les mêmes choses sans être beaucoup plus représentatif !! C'est une nouvelle preuve du peu de cas qui est fait de la démocratie et du vote des citoyens, enseignants en l'occurrence.

Le texte ci-dessous a été envoyé par mail à toutes les écoles mercredi dernier à l'issue de la réunion. Certaines écoles ont des problèmes de mail : qu'elles n'hésitent pas à s'informer par téléphone auprès de notre section.

Cher(e)s collègues,

La réunion concernant la direction d'école s'est tenue ce mercredi après-midi comme prévu.

La détermination des collègues ne fait aucun doute, qu'il s'agisse des présents ou de ceux,

nombreux (plus d'une vingtaine), qui s'étaient excusés de ne pouvoir venir.

Du côté syndical, le SNUipp, le SGEN-cfdt et la CGT étaient présents, Sud-Education et FO s'étaient faits excuser, mais nous ont assurés de leur soutien.

Un rapide point a été fait qui reprenait les infos de notre mail d'hier mardi.

Côté mobilisation, si des collègues constatent avec regret que certains directeurs de leur secteur ont cédé un peu vite à la pression en renvoyant les enquêtes demandées, très majo-

ritairement, c'est un esprit de résistance qui se dégage.

la discussion s'est vite engagée sur les réponses à donner. Des moyens d'action divers ont été envisagés, des idées sont à creuser.

Ce qui est clair, c'est que seule une action rassembleuse peut être efficace.

C'est pourquoi nous faisons appel à la solidarité de tous les collègues et

Retrait de salaire ou pas ?

Pour le moment nul ne saurait dire si le ministre entend vraiment passer à l'acte. Certains départements ont déjà reçu des menaces plus précises : une journée de grève serait décomptée, ce qui pose la question de la preuve du « service non fait ».

Service non fait ! Alors que les enseignants font déjà bien plus que leur part !!

Et que penser de l'administration qui ne peut plus assumer ses devoirs en n'envoyant pas de remplaçants et en n'offrant pas à toute les écoles le soutien d'un RA-SED comme elle le devrait ?

Service non fait, Mme l'Inspectrice et M. le ministre !

Vous prétendez retirer une journée de grève aux enseignants, soit : beaucoup sont prêts à aller jusqu'au bout.

Les citoyens, en tous cas, savent qui fait son service et qui ne le fait pas.

APPEL A TOUTES LES ECOLES

l'intersyndicale SNUipp, SGEN, CGT, FO, Sud Education a décidé les démarches suivantes :

1°) Nous demandons à toutes les écoles de signer, au nom du Conseil des Maîtres, une lettre de soutien aux directeurs (trices) concerné(e)s. Elle sera renvoyée à l'IA directement. (Copie peut être faite à l'IEN). Cet appel s'adresse également aux écoles qui ne suivent pas, ou que partiellement, la grève administrative,

2°) Un autre courrier ci-joint est à proposer au Maire de votre commune, pour l'encourager à signer également cette motion. La même démarche peut être initiée vers le ou la président (e) des parents d'élèves.

3°) L'intersyndicale va contacter l'Association des Maires du Cantal pour l'informer et faire appel à son soutien.

4°) Une conférence de presse va être organisée par l'intersyndicale mercredi prochain.

D'autres actions et d'autres infos suivront dans les jours prochains, restez attentifs à vos mails.

PS : Merci de nous informer (par mail si possible) des démarches effectuées dans votre école.

Pourquoi nous refusons la notion de statut de directeur :

GDID, SNE, La bouteille à l'encre.. Certains d'entre vous connaissent peut-être ces sites et ces sigles. Il s'agit de collègues directeurs qui sont persuadés que la création d'établissements publics plutôt que d'écoles primaires et l'instauration d'un statut de directeur régleraient leurs problèmes.

Le SNUipp s'oppose fermement à cette idée. La récente et massive manifestation des proviseurs récemment (pour la première fois depuis 12 ans) montre que le ras le bol est général et qu'un statut ne changerait absolument rien

au problème.

Ce que cela changerait en revanche, c'est que le directeur deviendrait par définition un supérieur hiérarchique à qui on pourrait demander par exemple de noter ses collègues.

Aux ordres des élus et de l'IA, leur premier rôle serait de mater toute intention de revendication dans les rangs des « simples PE ou instits ».

Jusqu'à ce que, comme les proviseurs ou les cadres dans les entreprises, les plus honnêtes d'entre eux ne se rendent compte qu'on leur fait faire le sale boulot et qu'il n'ont toujours pas les moyens de faire correctement tourner leur école.

Pour le SNUipp c'est clair : nous disons non à cette proposition, définitivement.

Regrettables propos :

Relevé dans un mail du SE aux écoles:

« Il va de soi qu'il appartient aux organisations appelant à la grève administrative d'assumer en premier la défense des collègues qui en appliquent les consignes. Nul doute qu'elles avaient anticipé et qu'elles sauront sortir les collègues du guêpier dans lequel elles les ont plongés... »
Ceci accompagné d'autre gentilleses.

Mon cher Patrick Sanudo. Le « guêpier » en question est un combat que nous avons mené conjointement avec toi pendant 6 ans et qu'une large partie de la profession a décidé de poursuivre.

En signant seul le protocole, c'est tout de même le SE qui a donné des arguments au ministre pour hausser le ton.

Par ailleurs sois rassuré : le SNUipp ne se contentera pas de « défendre

ses syndiqués » uniquement, comme tu le dis du SE, mais tous les collègues engagés dans une lutte que nous croyons juste.

Dans certains départements, le SE s'est tout simplement déclaré solidaire des collègues menacés (c'est le cas par exemple dans le 33), il nous semble que cette attitude serait plus loyale et plus constructive.

Nous avons toujours défendu l'unité et nous nous réjouissons de celle qui prévaut actuellement sur ce dossier entre le SNUipp, le SGEN, la CGT, FO, et Sud Education.

Nous ne doutons pas que les collègues du SE seront aussi solidaires que les autres, (certains restent d'ailleurs engagés dans cette action) et nous comptons sur toi pour protester vivement à nos côtés contre toute sanction, que ces collègues soient syndiqués ou non.

Erik Rousseaux

LECTURE : pour mettre un point final à la polémique

La querelle sur la lecture s'est heureusement dégonflée. Mais certains collègues craignent, peut-être à juste titre, qu'elle n'ait laissé des traces dans l'opinion de certains parents.

Nous vous faisons part de la présente lettre co-signée par de nombreuses associations et syndicats. Vous pouvez naturellement la diffuser largement auprès de vos parents d'élèves, notamment pour les enseignants de CP qui auraient eu à faire à des parents revendicatifs ou simplement inquiets.

Madame, Monsieur,

Ces derniers mois, les enseignants, les parents et les mouvements pédagogiques se sont déjà adressés à vous avec le souci de porter des éléments de compréhension à la connaissance de tous. En effet, c'est en comprenant mieux comment les enfants apprennent que, ensemble, nous mènerons tous les élèves vers la réussite.

Pour cela, l'école doit pouvoir mettre en oeuvre des stratégies pédagogiques diversifiées, qui prennent bien en compte chaque élève. Elle a besoin aussi de pouvoir organiser des temps afin de permettre des rencontres avec les parents.

Nous avons voulu, au-delà de la polémique sur l'apprentissage de la lecture engagée par le ministre de l'Éducation nationale, dire notre volonté de combattre l'échec scolaire. Tout doit être mis en oeuvre pour que, aussi bien dans l'école qu'en dehors de l'école, cette préoccupation demeure une préoccupation majeure.

Nous avons souhaité expliquer que le rôle des enseignants ne pouvait se réduire à quelques gestes simplistes, à une technique sans réflexion. **Enseigner et apprendre sont des activités complexes.** L'apprentissage de la lecture n'échappe pas à cette complexité.

Contrairement à ce que nous pouvons entendre ici ou là, des progrès indéniables ont été réalisés ces dernières décennies : **beaucoup moins de jeunes sont aujourd'hui en grave difficulté de lecture qu'il y a 20 ans et beaucoup moins sortent du système éducatif sans qualification.**

Pendant cette période certains ont aussi voulu, y compris le Ministre, « jouer les parents contre les enseignants ». Ils n'y sont pas parvenus. **Un rapport récent de l'Inspection générale de l'Éducation nationale a confirmé que les méthodes utilisées par les enseignants respectaient bien les programmes.**

Pour l'apprentissage de la lecture comme pour les autres apprentissages, les parents et les enseignants doivent travailler ensemble, dans des relations de confiance mutuelle, pour que la situation s'améliore : échanger et expliquer, montrer aux enfants une volonté et une attention communes, disposer des travaux de la recherche, écouter et comprendre les points de vue afin de mieux prendre en charge les élèves en difficulté...

Un climat de sérénité et de confiance dans les écoles et avec les parents est indispensable pour permettre la réussite de tous les élèves.

C'est ce que nous avons fait ensemble jusqu'ici et que nous poursuivrons dans l'intérêt de tous les élèves.

Les organisations signataires

AIRDF (Association internationale pour la recherche en didactique du français), CRAP (Cahiers Pédagogiques), ICEM (Institut Coopératif de l'École Moderne), FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves), GFEN (Groupe Français pour l'Éducation Nouvelle), Ligue de l'Enseignement, SNUipp-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des Ecoles), SE-UNSA (Syndicat des Enseignants), SGEN-CFDT (Syndicat Général de l'Éducation Nationale), AFEF (Association Française des Enseignants de Français), SI.EN-UNSA (Syndicat de l'Inspection de l'Éducation Nationale), SNPI-FSU (Syndicat des Personnels d'inspection de l'Éducation Nationale).

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES

Ce gouvernement a pour habitude de décider sans consulter et d'appliquer sans nuance les textes les plus réactionnaires, les plus injustes et les plus dangereux qu'il soit pour la sérénité de notre société.

La loi sur les libertés locales renfermait entre autre cet article 89 qui a déjà été sujet à de nombreuses interprétations. Le risque est grand de voir se rallumer une guerre ouverte public/privé.

La dernière réunion unitaire (SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, FCPE, Ligue de l'Enseignement) sur le financement du privé a permis de décider l'interpellation unitaire des préfets, notamment par une déclaration commune .

Déclaration unitaire (Ligue de l'Enseignement, FCPE, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUipp-FSU)

L'article 89 de la loi sur les libertés locales fait obligation aux communes de participer au financement de la scolarité d'élèves dans une école privée située hors de leur commune de résidence. En élargissant la base de calcul des dépenses obligatoires, la circulaire d'application du Ministère de l'Éducation Nationale du 2 décembre 2005, aggrave le dispositif.

Ces mesures constituent une véritable manne financière pour les écoles privées, augmentant dans de nombreux secteurs la concurrence avec les écoles publiques et laïques.

Nos organisations rappellent leur exigence de priorité accordée au service public d'Éducation, au développement de ses missions, notamment la réussite de tous les élèves et leur opposition à la concurrence des écoles qui se traduirait inévitablement par un renforcement du dualisme scolaire.

Pour les collectivités territoriales, ce sont de nouvelles charges imposées, souvent insupportables en milieu rural, notamment pour celles qui, pour conserver et améliorer leur école publique, font déjà des efforts financiers importants.

Ces mesures accentuent les inégalités de traitement entre public et privé, les communes d'accueil devant jusqu'à présent pour les écoles publiques obtenir l'accord de la commune de résidence pour bénéficier d'un financement lorsque l'inscription de l'enfant ne répond pas aux trois cas dérogatoires prévus par le code de l'Éducation (absence de garde et/ou de cantine, inscription d'un frère ou d'une soeur, raison de santé). Pourtant, seules les écoles publiques, qui scolarisent

aujourd'hui plus de 85% des élèves, garantissent, selon le principe de laïcité et de gratuité auquel nous sommes attachés, l'accueil de tous les enfants, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles, ethniques ou religieuses alors que les écoles privées, même sous contrat d'association, peuvent refuser la scolarisation d'un enfant.

Ces mesures encouragent également le contournement de la carte scolaire, augmentant de fait la ségrégation entre élèves. Alors qu'un maire peut aujourd'hui refuser de verser le forfait communal pour la scolarisation d'un enfant dans une école publique hors commune de résidence, il serait dans l'obligation de s'acquitter du montant du forfait communal pour un enfant scolarisé dans une école privée. L'école privée n'est assujettie à aucune contrainte, à aucun contrôle. Pourtant, seul le service public d'Éducation a pour mission de garantir la présence sur tout le territoire, en milieu rural comme dans les quartiers défavorisés, d'établissements scolaires publics de qualité.

Pour toutes ces raisons, il ne peut être question de parité entre public et privé : nous considérons que les écoles privées ne relèvent pas du Service Public.

Comme en témoignent les nombreuses réactions publiques à cette rentrée, d'élus, de parents d'élèves, d'enseignants, personne ne s'y trompe : l'application de telles mesures reviendrait à affaiblir le service public d'Éducation et grèverait lourdement les finances communales.

Pour toutes ces raisons, nos organisations exigent le retrait de cette mesure. Elles soutiennent toutes initiatives dans ce sens, notamment d'élus engagés dans une demande de retrait des dispositions ou refusant de verser le montant du forfait communal pour des enfants scolarisés dans une école privée située hors commune.

INFO RETRAITE : CONTRÔLE DES COMPTES INDIVIDUELS

La retraite additionnelle de la fonction publique est mise en place depuis le 01/01/2005. Toutes les indemnités et primes dans la limite de 20% de la rémunération font l'objet d'un prélèvement de 10%, 5% pour le salarié et 5% pour l'employeur. Pour les rémunérations Education Nationale, les prélèvements sont mensuels. Pour les rémunérations des autres employeurs, comme les communes, les prélèvements sont effectués au premier trimestre de l'année suivante.

Ce n'est pas parce qu'on a cotisé qu'on a automatiquement des droits (!)

A chaque fin d'année, les employeurs font une déclaration individuelle pour chaque agent. Celle-ci doit correspondre aux sommes versées à l'ERAFP, établissement qui gère ces fonds. Si elle ne correspond pas, elle est rejetée. Or, c'est cette déclaration qui est créatrice de droits. Ainsi des droits peuvent ne pas être ouverts même si les prélèvements ont été effectués.

Afin de permettre à chaque cotisant de contrôler son compte de droit, un service en ligne a été mis en place. Quelques collègues ont vérifié leur compte 2005 et se sont aperçus qu'il manquait des sommes qui leur avait été prélevées, notamment pour les rémunérations d'autres employeurs comme les mairies (cantine, études, direction d'école...).

Il semble donc important d'informer les collègues de cette possibilité de contrôle et de les encourager à saisir l'inspection académique de toute erreur constatée afin de rétablir leur droit. En effet, c'est l'IA qui transmet les prélèvements à l'ERAFP et qui produit les déclarations annuelles individuelles.

Pour consulter son compte individuel :

- Se connecter à : <http://www.erafp.com>.
- Sélectionner « espace actifs » puis « services en ligne - vous connecter ou vous inscrire ».
- Après s'être inscrit, on peut consulter son compte 2005.

SKIEZ A PRIX REDUITS

Ticket Lioran Privilège

Réductions pour les syndiqués

La station du Lioran accorde à nos syndiqués et à leurs ayant-droits (conjoint, enfants de 5 à 11 ans inclus et enfants de plus de 18 ans) des tarifs préférentiels sur les forfaits.

Adulte : 18,00 € la journée, 13.80 € la ½ journée (au lieu de 22 € et 17,40 €).

Enfants de 5 à 11 ans : 12,50 €, 10.50 € la ½ journée (au lieu de 15, 10 € et 12 €)

La réduction sera accordée aux guichets de la station à raison d'un ticket par forfait sur présentation de la carte syndicale.

Les collègues intéressés doivent nous retourner le papillon ci-contre, nous passer un coup de téléphone ou nous envoyer un mail. Nous leur enverrons le plus vite possible leur carte syndicale et les tickets.

Pour d'autres précisions, contacter la section

Ticket Lioran Privilège

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

Noms et prénoms des ayant droits:

Je désire recevoirtickets.

Ne baisse pas les bras, rejoins-nous au SNUipp.



La cotisation est déductible des impôts à 66%.

REUNION D'INFO SYNDICALE :

230 collègues ont suivi notre réunion du mercredi 22 novembre. Un chiffre record puisque la réunion de novembre dernier déjà très suivie, avait rassemblé 200 personnes environ.

C'est une satisfaction pour notre équipe, car cela semble indiquer que le travail qui est mis en œuvre pour vous accueillir et vous informer au mieux est reconnu et apprécié, et nous vous remercions de cette assiduité. Les sujets abordés étaient ceux d'une actualité brûlante : Base élève, qui va bientôt sévir chez nous aussi, la question de la lecture, problème à peu près réglé à présent mais avec les difficultés que l'on sait, et la direction d'école, sujet qui fait boule de neige actuellement.

Le rassemblement devant l'IA qui s'en est suivi et dont les journaux se sont fait l'écho avait pour but de réaffirmer la mobilisation ainsi que la solidarité des collègues sur la question de la direction.

Aujourd'hui plus que jamais, cette solidarité est indispensable. C'est grâce à elle que nous pouvons espérer être crédibles et entendus.

Une prochaine RIS sera organisée au dernier trimestre. Certains collègues, les plus éloignés d'Aurillac, nous demandent de la faire par secteur, comme l'an dernier ou nous avons réuni une trentaine de collègues à ST Flour. Pourquoi pas ? Nous en étudions d'ors et déjà les possibilités.

ASCENSION :

Arrêtez vos ponneries !

On se souvient avec délice du chaos mis en scène, avec brio, l'an dernier, par notre administration. Il faut admettre que les écoles avaient fait preuve d'une imagination certaine pour organiser chacune à sa manière un pont original et plein de créativité, en récupérant des jours ici, là ou ailleurs selon l'humeur, le relief du terrain et l'âge du capitaine. L'IA en fut toute débordée.

« Halte-là ! S'exclama-t-elle courroucée, et mettons bon ordre à tout cela. Point de pont cette année. »

C'était sans compter le Conseil Général, qui constate avec amertume chaque année que ses cars fonctionnent un peu à vide le vendredi (qui suit inéluctablement le jeudi).

Mme l'IA fut donc sensible à la peine causée au CG qui lui demanda de bien vouloir lui épargner une journée de bus. Ainsi fut décidé le report à des mercredis après-midi.

Tout le monde convint que ni les élèves, ni les enseignants, ni les parents, ni même, selon ce que l'on sait, les IEN, ne s'en trouvèrent satisfaits. Mais on ne leur demandait pas leur avis. Le CG, lui, était content et c'est ce qui compte : il n'y a pas de petites économies.

Mais il y avait la CABA (Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac). Chagrinée de compter pour des cacahuètes, elle intervint, en expliquant qu'elle ne dépendait pas du CG pour le ramassage mais pouvait s'organiser toute seule. Elle demanda et obtint donc d'organiser son pont à elle, bien différent, avec des récupérations le vendredi, à raison d'une heure par semaine pour le primaire.

« Why not » soupira l'IA.

Moralité : Les écoles qui libèrent des mercredis matin et qui auraient pu facilement et sans dommage pour les élèves récupérer deux demi-journées se trouvèrent les seules à ne pouvoir s'organiser comme elles l'auraient souhaité et pour le profit de tous.

CARTE SCOLAIRE : Aide-toi, le syndicat t'aidera.

Les travaux de carte scolaire commencent et nous redonnons cette année les mêmes conseils que chaque année, en nous désespérant un peu parfois d'être mal entendus.

Chers collègues, ne vous laissez jamais démoraliser par des discours d'IEN qui vous dissuadent parfois un peu trop rapidement de ne pas faire de demande d'ouverture « parce que de toutes façons il n'y a pas de moyen » et pensez à nous faire part de vos demandes, faute de quoi elles risquent de passer à la trappe sans même qu'il en soit fait état.

Certes on ne s'attend pas à des miracles quant à la dotation, et il serait grand temps que soit créés des postes de remplaçants ou de maîtres E entre autre. Certes on connaîtra encore cette année des classes ou la hausse d'effectif pourrait justifier des ouvertures mais que l'IA n'accordera pas faute de moyen.

Il n'en reste pas moins qu'une demande d'ouverture doit être étudiée et discutée. Encore faut-il qu'elle nous soit signalée.

Alors à vos stylos, et renvoyez nous vite vos états d'effectifs (voir page suivante), surtout bien sûr si vous craignez une fermeture ou demandez une ouverture.

La colonne observations est importante, ainsi que le détail des effectifs par niveau, et pas seulement un chiffre brut d'élèves.

Mieux vous remplirez cette feuille, et mieux nous pourrons vous défendre. « Aide-toi, le syndicat t'aidera »

« Tout cela dépend à présent du Conseil Général », soupire l'IA.

Comment disait La Fontaine déjà ? : « La raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Cherchez le plus fort dans l'histoire, et étonnez-vous que l'école ne soit pas gérée prioritairement au profit des élèves.

Le SNUipp a redit à l'IA lors d'un entretien son hostilité au système de récupération instauré cette année, et a dénoncé le manque de concertation en amont.

Il est regrettable que la question récurrente du pont de l'ascension ne soit pas réglée depuis longtemps au plan national. Faute de mieux, on pourrait se satisfaire de la récupération sur un jour plein (ex le jeudi des vacances de novembre, si les textes le permettent). Mais cessons ces bricolages qui donnent chaque fois lieu à des situations aberrantes.

ENQUÊTE CARTE SCOLAIRE : PREVISION POUR LA RENTREE 2007

Nom de l'établissement : tél. : E.MAIL.....

Adresse :

Circonscription :

Indiquez ci-dessous la répartition probable l'an prochain avec le nombre de postes actuel

Classes (préciser le niveau)	Répartition par niveau pour les classes à cours multiples	Effectifs
Exemple: Maternelle	2PS1, 5PS2, 6MS, 5GS	18
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		

Nombre total de classes :

Dont (CLAD, RAD, CLIS):
.....

Nombre
total
d'élèves

.....
.

Évolution des effectifs par rapport à la rentrée 2006 (précédé de + ou -) :

Observations :

Demandez-vous une ouverture?.....
L'école est-elle en RPI ? (Si oui précisez avec quelle commune et le nombre de classes au total):.....
.....

Indiquez ci-dessous toutes observations que vous jugerez utiles: projet plus de maîtres que de classes, contexte local (transports, contraintes géographiques, sécurité, constructions nouvelles...), prévisions à moyen terme, RRE existant ou à l'étude, CP renforcés ou dédoublés, ...

Cette enquête permettra aux délégués du personnel de défendre les écoles dans les instances paritaires.

Décharge de direction :

oui - non

Si oui : totale - 1/2 - 1/4

Évolution probable des effectifs

Prévisions rentrée 2008 :

Prévisions rentrée 2009 :

CAPD du lundi 4 décembre. Compte rendu de vos délégués du SNUipp : Nathalie Moncanis, Richard Gaillard et Laurent Marsan

Listes complémentaires :

Recrutées le 06/11 : Leydier Eve Anne, brig. Aurillac rattachée à Arpajon et Penneron Benoît, brigade Aurillac, rattachée aux Alouettes
3 ou 4 autres personnes seront recrutées en janvier.

Remplacements:

Selon l'IA, il n'y a pas de problèmes majeurs (puisqu'on vous le dit!)

La preuve? Le tableau suivant, fourni par l'IA, qu'on est prié de croire objectif. Il serait intéressant de savoir comment sont décomptées les absences remplacées en pointillé une demi journée par ci par là .

	Jour de classe par mois	Nombre de classe	Jours dus devant élèves	Jours non remplacés (maladie)	Jours non remplacés (absence et autre)	Jours non rem-
septembre	18	641	11538	4	7,5	
octobre	13,5	641	8653,5	16	15	
novembre	21,5	641	13781,5	32	9,5	
TOTAL	53	641	33973	52	32	

Commentaires du SNUipp :

84 jours sur 34 000 : le calcul porte sur le nombre de jours de classe ouverts. Il serait beaucoup plus juste de comparer avec les besoins, c'est à dire en faisant ressortir le nombre de journées d'absence, mais curieusement cette donnée est... absente de la statistique. Pas de chance.

On pourrait conseiller la même démarche en comptant les chiffres du chômage : rapporté au nombre total d'habitants en France, le chiffre serait beaucoup moins effrayant.

L'IA reconnaît que des difficultés de remplacements se sont accumulées sur certaines écoles et répondra, en partie, à ces difficultés à la rentrée 2007 par le recrutement de listes complémentaires. D'ici là, faites vous vacciner contre la grippe et ne prévoyez pas d'accoucher avant l'été.

Psychologues scolaires : Deux demandes pour le stage de préparation au **diplôme d'état de psychologue scolaire**. Après avis de l'IEN ASH, la demande de BAYART Marjorie est acceptée.

CAE non renouvelés

Pas de renouvellement au delà de 12 mois d'après un arrêté du Préfet de région, L'ANPE a signifié à tous ceux qui ont été recrutés au premier trimestre 2005 que leur contrat serait limité à 12 mois. Il semblerait pourtant que ce ne soit pas le cas et que beaucoup d'entre eux se trouvent de nouveau à la case départ : pas de moyen, pas de formation, pas d'emploi

Certains contrats ont pu être prolongés de 6 ou 12 mois sur St Flour et Mauriac, rien sur Auril-

lac. La prolongation ne devrait être possible que si la personne est à quelques mois de la retraite, si elle suit un parcours d'insertion. Or, il semble que les réponses tiennent plus de l'arbitraire de l'ANPE

Un signalement sera envoyé par l'IA au recteur et à l'ANPE des dysfonctionnements rencontrés.

Commentaire du SNUipp : Malheureusement et comme nous le craignons, les contrats précaires révèlent là leurs limites. Les personnes bénéficiant de ce type de contrat n'ont pu bénéficier de formation et se retrouvent dans la même situation qu'avant ces embauches. Ils sont simplement sortis des quotas de chômeurs pendant un an. De plus, ces postes non renouvelés placent les écoles dans des situations difficiles par rapport à des projets mis en place et qui ne pourront se poursuivre. La nécessité de postes avec des contrats à durée indéterminée se fait de plus en plus pressente.

CAV : ils revendiquent eux aussi la partie formation de leur contrat. Cette prestation doit être proposée par l'ANPE au vue de la brièveté de leur contrat. Une réflexion est en cours au niveau académique concernant la validation des acquis.

Frais de déplacement : tous les états en attente pourront être honorés, y compris les frais de repas sur l'exercice 2006.

Nous rappelons aux collègues qu'il est plus prudent de ne pas se déplacer sans ordre de mission et sans enveloppe connue.

L'IA replace les inspecteurs devant leurs responsabilités qui est de gérer l'enveloppe qui leur est attribuée.

Pont de l'ascension

Après la demande du conseil général, une réunion en présence des IEN, UNSS, CG... s'est tenue. Décision prise d'imposer 2 ½ journées de rattrapage. Une exception est faite pour les écoles de la CABA qui a son propre réseau de ramassage et qui choisira une autre solution de rattrapage (5 fois une heure...)(voir notre article p7)

Enfants du voyage : Les problèmes persistent dans deux collèges (La Jordanne et Jules Ferry) une première solution de réduction du temps de scolarité à un mi-temps est mise en place.

Un groupe de travail est envisagé, collectivement (IEN, syndicats, chargé de mission, enseignants du second degré...) puis site par site afin de trouver une solution durable qui permettent aux élèves d'être scolarisés mais aussi aux enseignants de faire leur travail dans la sécurité et l'efficacité.

Carte scolaire

CTPD le 19 janvier 2007

CDEN le 07 février 2007

Un groupe de travail carte scolaire se tiendra dans la première quinzaine de janvier afin que l'IA nous transmette les informations concernant les réunions qu'elle a mené auprès des communautés de communes.

Pour les promos voir page suivante...

Promotions :

Les collègues promus sont avisés directement par courrier. Si vous souhaitez avoir des précisions, connaître votre position sur la liste, n'hésitez pas à nous contacter.

Rappel : l'avancement des instituteurs se fait par année civile, celui des professeurs d'école par année scolaire.

Barème : 1,5 X AGS + note. En cas d'égalité on tient compte de l'âge puis la note et enfin l'AGS

30% des promouvables le sont au grand choix (PE) ou choix (instit)

5/7 sont promus au choix (PE) ou demi choix (instit)

Tous les autres le sont à l'ancienneté

Le système actuel entraîne d'importantes différences de traitement entre un instituteur ou PE qui franchit tous les échelons à la vitesse la plus rapide et un autre qui n'avance qu'à l'ancienneté. Le SNUipp revendique l'avancement automatique de tous au rythme du grand choix et l'obtention d'un 11ème échelon accessible à tous.

Promotion de directeur d'établissement spécialisé : 1 promotion au 10ème échelon

Promotion des professeurs des écoles hors classe : 2 promotions au 6ème échelon, 1 promotion au 7ème échelon

Professeurs des écoles	Barème min	Barème max
Echelon 05 au Grand Choix	19.000	23.500
Echelon 06 au Grand Choix	24.000	46.159
Echelon 06 au Choix	23.000	25.000
Echelon 07 au Grand Choix	42.376	48.979
Echelon 07 au Choix	30.000	44.555
Echelon 08 au Grand Choix	48.937	55.359
Echelon 08 au Choix	34.125	36.000
Echelon 09 au Grand Choix	59.726	64.513
Echelon 09 au Choix	47.237	62.458
Echelon 10 au Grand Choix	68.788	74.488
Echelon 10 au Choix	68.717	70.129
Echelon 11 au Grand Choix	73.666	76.179
Echelon 11 au Choix	64.475	74.126
Instituteurs	Barème min	Barème max
Echelon 09 au Choix	37.654	37.654
Echelon 09 au Mi-Choix	38.250	39.667
Echelon 10 au Mi-Choix	46.387	47.963

Le « Canard enchaîné » se déchaîne :

Nous ne saurions trop vous recommander la lecture de cet hebdomadaire satirique. Il faut bien se détendre les zygomatiques de temps à autres, de manière à la fois pertinente et impertinente, drôle et juste.

Ci-dessous un article du dit « Canard » qui nous a réjoui le cœur :

DIRECTION : LETTRE AU MAIRE

Madame, Monsieur le Maire,

La question de la direction et du fonctionnement de l'école est un problème qui perdure depuis maintenant plusieurs années. Le métier s'est considérablement complexifié : relations avec les parents, les collectivités territoriales, mise en place des différentes mesures concernant la loi d'orientation, ...

Afin de faire entendre nos revendications (principalement une demande de temps et de moyens) nous nous sommes engagés dans une action de blocage administratif depuis maintenant six ans, action qui consiste à ne pas renvoyer tous les documents, enquêtes, compte-rendus demandés par notre administration, à ne pas participer aux différentes réunions convoquées en dehors de notre temps de travail, ... Naturellement, nous menons ces actions sans pénaliser les élèves.

Au printemps 2006, le Ministre de l'Éducation Nationale a signé un protocole sur la direction d'école avec une seule organisation syndicale, de surcroît minoritaire. Depuis il estime que la question est réglée et que le sujet est clos.

Cela ne correspond pas à notre vision des choses. Nous ne considérons pas que les mesures prises répondent aux besoins et nous avons donc poursuivi notre action en demandant la réouverture du dossier avec une réelle prise en compte des attentes des directrices et directeurs d'école.

La réponse du Ministre, par le biais des Inspecteurs d'Académie, consiste à recourir à des sanctions financières envers les directrices et les directeurs qui participent à cette action.

Nous ne pouvons accepter ce coup de force.

Il est totalement inacceptable que des collègues se voient retirer une partie de leur salaire pour absence de service fait alors que le travail est effectif, alors que ces mêmes collègues assurent, depuis de longues années pour la plupart, leur mission de directrices/directeurs d'école, en plus de leur mission d'enseignants au quotidien auprès de leur classe.

Vous connaissez les enseignants, les directrices et directeurs des écoles de votre secteur. Vous les rencontrez, vous connaissez leur rôle et leur engagement pour le service public d'éducation.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer afin d'avoir un échange avec vous sur cette situation intolérable et plus généralement sur le dossier de la direction et du fonctionnement de l'école.

Nous espérons de votre part une prise de position, favorable à nos collègues, et nous vous demandons de bien vouloir signer la motion présentée par le conseil des maîtres de l'école.

Comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Les enseignants de

Motion du conseil des maîtres

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le mouvement de blocage administratif a commencé il y a plusieurs années.

Les tâches des directrices et des directeurs d'école se sont considérablement accrues ces dernières années.

Le métier s'est considérablement complexifié : relation avec les parents, mise en place des PPRE, projet pédagogique, PPMS, responsabilités, tâches administratives...

A ce jour, aucune solution acceptable pour régler la question de la direction des écoles et de leur fonctionnement ne nous a été proposée. La question du temps est importante pour le fonctionnement des écoles. Cela nécessiterait plus de décharges et l'embauche de personnels qualifiés. Les directrices et les directeurs en ont besoin, comme d'une revalorisation financière, pour effectuer leurs multiples missions.

Bien au contraire, nous venons d'apprendre que vous envisagez de recourir à des sanctions pour absence de service fait. Nous vous rappelons que, bien qu'en grève administrative, les directeurs effectuent toutes leurs missions.

Comment peut-on considérer qu'il y a absence de service fait quand ces collègues ont effectué leur travail de direction au sein de l'équipe pédagogique, ont assuré normalement les relations entre l'école, les parents, et les collectivités, et assuré la plupart du temps la responsabilité d'une classe?

Nos écoles fonctionnent en dépit du manque de temps et de moyens, de la surcharge de travail des directeurs et de leurs adjoints. Ces sanctions sont inacceptables. Ce n'est pas par le mépris, l'autoritarisme que vous ferez reculer leur détermination.

Nous n'osons pas croire, Madame l'Inspectrice, qu'il n'y ait pas d'autres solutions à ce problème et nous tenons, par cette motion du conseil des maîtres, à assurer nos collègues de notre soutien et à vous demander de renoncer à l'application de sanctions financières.

Le Conseil des maîtres de l'école de.....